

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-44

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**

- 1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX**
- 2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES**
- 3) AMENAGEMENT DE MAIRIE**
- 4) CONSTRUCTION DE MAIRIE**

COMMUNES DE

- 1) AUTERIVE, CAUSSADE, COMBEROUGER, LAFITTE, LARRAZET,
MONCLAR DE QUERCY, PUYGAILLARD DE QUERCY et REALVILLE.

I - PROJETS SUBVENTIONNABLES

Dans le cadre de ses politiques d'aides aux communes en matière de bâtiments communaux, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour les travaux de réparations suivants :

- 1) Grosses réparations, effectuées sur tout bâtiment appartenant au domaine public communal, à l'exclusion des constructions neuves, des adjonctions à des bâtiments existants et des travaux de strict entretien.
- 2) Accès des lieux publics aux handicapés, (à l'exclusion de la voirie).
- 3) Aménagement ou extension de mairies, pour les grosses réparations, les travaux d'agrandissement.
- 4) Construction de mairie.

II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL

1) **GROSSES REPARATIONS** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 € HT**, et peut être portée à **31 000 € HT**, répartie en 2 tranches, sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population communale est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

2) **ACCES DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **17 500 €HT**, et peut être portée à **35 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont identiques à ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations.

3) **AMENAGEMENT EXTENSION DE MAIRIES** : la dépense subventionnable, arrêtée au montant HT des travaux, est plafonnée à **15 500 €** et peut être portée à **31 000 €HT**, répartie en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires.

Les taux de subvention sont :

- pour l'aménagement de mairies : ceux dont bénéficient les communes au titre des grosses réparations,

- pour l'extension de mairies :

30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

15 % pour les communes de 2000 à 5000 habitants

4) **CONSTRUCTION DE MAIRIES**

La dépense subventionnable est plafonnée à **53 360 €HT**, honoraires inclus.

Les taux de subvention sont :

- 30 % pour les communes de moins de 2000 habitants

- 15 % pour les communes comprises entre 2000 et 5000 habitants

III - **DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant, et de me faire connaître votre décision.

GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX

NOUVELLES DEMANDES PRESENTEES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE TRADITIONNELLE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUTERIVE Remplacement des équipements mécaniques des cloches	7 788	6 303	-	54 %	<u>3 403 €</u>
<u>Observation</u> : 1 485 € de réparations de battants de cloches exclus.					

2) CAUSSADE Travaux de consolidation de l'église St Pierre de La Bénèche	56 940	15 500	41 440	12 %	<u>1 860 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.05.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
3) LARRAZET Travaux à l'appartement de fonction de la poste	20 591	15 500	5 091	24 %	<u>3 720 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 091 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
4) MONCLAR DE QUERCY Transfert de la salle d'honneur et des mariages au rez-de-chaussée de la mairie	35 000	15 500	19 500	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.					
5) PUYGAILLARD DE QUERCY Aménagement du mur du cimetière	11 641	11 641	-	45 %	<u>5 238 €</u>
<u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09.03.07.					
6) REALVILLE Aménagement d'un studio dans un bâtiment communal	37 344	15 500	21 844	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					
7) REALVILLE Aménagement d'un T1 bis dans un bâtiment communal	40 456	15 500	24 956	18 %	<u>2 790 €</u>
<u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.					

2EME TRANCHE

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
8) COMBEROUGER Réparation de la toiture de l'église	24 649	9 149	45 %	<u>4 117 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 9 149 €HT -				
9) LAFITTE Restauration de l'église (charpente, couverture, zinguerie)	30 021	14 521	45 %	<u>6 534 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 521 €HT -				
10) LAFITTE Restauration des vitraux de l'église et protection anti-volatiles	30 021	14 521	45 %	<u>6 534 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 521 €HT				

11) LAFITTE				
Restauration de la charpente couverture du clocher	29 917	14 417	45 %	<u>6 487 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune :				
- une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT				
- une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 417 €HT				

TOTAL : 46 263 €

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental de l'exercice en cours, article 2041437 – sous fonction 74.

Autorisation de programme 2007	800 000 €
Engagé aux précédentes commissions permanentes.....	238 172 €
Engagé à la commission permanente de ce jour	46 263 €
Engagé cumulé suite à la commission permanente de ce jour	284 435 €
Disponible	515 565 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 juin 2007

CP 07/06-44

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE :**
1) GROSSES REPARATIONS AUX BATIMENTS COMMUNAUX
2) ACCESSIBILITE DES LIEUX PUBLICS AUX HANDICAPES
3) AMENAGEMENT DE MAIRIE
4) CONSTRUCTION DE MAIRIE

COMMUNES DE

1) AUTERIVE, CAUSSADE, COMBEROUGER, LAFITTE, LARRAZET,
MONCLAR DE QUERCY, PUYGAILLARD DE QUERCY et REALVILLE.

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions départementales suivantes d'un montant global de 46 263 €:

Grosses réparations aux bâtiments communaux

** Nouvelles demandes présentées dans le cadre de la politique traditionnelle*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
1) AUTERIVE Remplacement des équipe- ments mécaniques des cloches	7 788	6 303	-	54 %	<u>3 403 €</u>
<u>Observation</u> : 1 485 €de réparations de battants de cloches exclus.					
2) CAUSSADE Travaux de consolidation de					

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
l'église St Pierre de La Bénè-che <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 15.05.07. En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	56 940	15 500	41 440	12 %	<u>1 860 €</u>
3) LARRAZET Travaux à l'appartement de fonction de la poste <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable arrêtée à 5 091 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	20 591	15 500	5 091	24 %	<u>3 720 €</u>
4) MONCLAR DE QUERCY Transfert de la salle d'honneur et des mariages au rez-de-chaussée de la mairie <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental, une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice budgétaire 2008.	35 000	15 500	19 500	18 %	<u>2 790 €</u>
5) PUYGAILLARD DE QUERCY Aménagement du mur du cimetière <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 09.03.07.	11 641	11 641	-	45 %	<u>5 238 €</u>
6) REALVILLE Aménagement d'un studio dans un bâtiment communal <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	37 344	15 500	21 844	18 %	<u>2 790 €</u>
7) REALVILLE Aménagement d'un T1 bis dans un bâtiment communal <u>Observation</u> : En application du règlement financier départemental une deuxième tranche de dépense subventionnable plafonnée à 15 500 €HT pourrait être accordée à la commune et programmée sur l'exercice 2008.	40 456	15 500	24 956	18 %	<u>2 790 €</u>

* 2ème tranche

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
8) COMBEROUGER Réparation de la toiture de l'église <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 9 149 €HT	24 649	9 149	45 %	<u>4 117 €</u>
9) LAFITTE Restauration de l'église (charpente, couverture, zinguerie) <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 521 €HT	30 021	14 521	45 %	<u>6 534 €</u>
10) LAFITTE Restauration des vitraux de l'église et protection anti-volatiles <u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune : - une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT - une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 521 €HT	30 021	14 521	45 %	<u>6 534 €</u>
11) LAFITTE Restauration de la charpente				

COMMUNE OPERATION	COÛT EN €HT	DEPENSE SUBVEN- TIONNABLE	TAUX DE SUBV.	SUBVENTION DEPARTEMENTALE
couverture du clocher	29 917	14 417	45 %	<u>6 487 €</u>
<u>Observation</u> : Dossier examiné par la Commission Permanente du 19.06.06 qui a accordé à la Commune :				
- une première tranche de dépense subventionnable de 15 500 €HT				
- une deuxième tranche de dépense subventionnable de 14 417 €HT				

TOTAL : 46 263 €

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041437, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,